

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MULHOUSE - 6852 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/02/2025 - 1707 - 2014 B 00397 - 801 862 830 - SAGC

Désignation de l'entreprise <u>SAGC SAS</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>8 rue des Vignerons</u> <u>68720 FLAXLANDEN</u>																								
SIRET <table><tr><td>8</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td><td>6</td><td>2</td><td>8</td><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>												8	0	1	8	6	2	8	3	0	0	0	1	6
8	0	1	8	6	2	8	3	0	0	0	1	6												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2									
1	2																							
1	2																							
										Exercice N clos le														
										<table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>3</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	2	3					
3	1	1	2	2	0	2	3																	
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028	10 530	030	4 091				6 439														
	Immobilisations financières * (1)		040	684 948	042					684 948														
	Total I (5)		044	695 478	048	4 091				691 387														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																		
		Marchandises *		060		062																		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	21 455	070				21 455														
		Autres * (3)		072	88 016	074				88 016														
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084	51 245	086				51 245															
	Charges constatées d'avance *		092		094																			
	Total II		096	160 716	098				160 716															
	Total général (I + II)		110	856 195	112	4 091			852 104															
PASSIF										Exercice N 1		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				5 000															
	Écarts de réévaluation				124																			
	Réserve légale				126			500																
	Réserves réglementées *				130																			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131			)	600 000															
	Report à nouveau				134			15 853																
	Résultat de l'exercice				136			164 802																
	Subventions d'investissement				137																			
	Provisions réglementées				140																			
	Total I				142				786 155															
Provisions pour risques et charges				Total II	154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			53 485																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166			520																
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169	4 458	)	172	5 314															
	Comptes courants d'associés				173			6 629																
	Autres dettes				175																			
	Produits constatés d'avance				174																			
	Total III				176			65 949																
Total général (I + II + III)				180			852 104																	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	25 631															
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAGC SAS

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *

Production vendue

Biens

dont export
et livraisons
intracommunautaires

Services *

Production stockée *

(Variation du stock en produits intermédiaires,
produits finis et en cours de production)

Production immobilisée *

Subventions d'exploitations reçues

Autres produits

Total des produits d'exploitation hors TVA (I)

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)

Variation de stocks (marchandises) *

Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)

Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *

Autres charges externes * :

(dont crédit bail :

- mobilier :

- immobilier :

Impôts, taxes et versements assimilés

(dont taxe professionnelle

CFE et CVAE *

Rémunérations du personnel *

Charges sociales (cf. renvoi 380)

Dotations aux amortissements *

dont amortissement du fonds de commerces

Dotations aux provisions

Autres charges

{ dont provisions fiscales pour implantations
commerciales à l'étranger *{ dont cotisations versées aux organisations
syndicales et professionnelles

Total des charges d'exploitation (II)

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

Produits financiers (III)

280

1 79 821

Charges financières (V)

Produits exceptionnels (IV)

Charges exceptionnelles (VI)

{ dont amortissements des souscriptions dans
des PME innovantes (art. 217 octies)
dont amortissements exceptionnels de 25% des
constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)

347

348

Impôt sur les bénéfices *

(VII)

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *

Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles

Provisions non déductibles *

Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)

Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés

247

écarts de valeurs liquidatives sur OPC

248

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option

{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)

249

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Entreprises nouvelles (44. sexies)

986

ZFU-TE (44. octies A)

987

Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)

981

JEI (44. sexies A)

989

ZRD (44. terdecies)

127

ZRR (44. quindécies)

138

Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)

991

ZFANG 44. quaterdecies

345

Investissements et souscriptions outre mer

344

Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)

992

Zone de développement prioritaire (44 septies)

993

Créance due au report en arrière du déficit

346

Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)

655

Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)

643

Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)

645

Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)

647

Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)

648

Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)

641

Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)

990

Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)

649

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col. 1 Déficit col. 2

352

8 369

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière *

356

Déficits antérieurs reportables *

dont imputés sur le résultat :

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col. 1 Déficit col. 2

370

8 369

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 852 502,88 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 166 057,21 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/04/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 695 478

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 530			10 530
Immobilisations financières	687 448		2 500	684 948
TOTAL	697 978		2 500	695 478

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 4 091

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 086	2 005		4 091
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 086	2 005		4 091

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mat.bureau &informat	2 867	1 011	1 856	3 ans
Mobilier	7 663	3 079	4 583	de 5 à 10 ans
TOTAL	10 530	4 091	6 439	

3.2 - Produits à recevoir par postes du bilan = 2 254

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	2 254
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	2 254

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 5 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	5000	1,00	5 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	5000	1,00	5 000

4.2 - Etat des dettes = 65 093

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	53 485	53 485		
Dettes financières diverses	6 374	6 374		
Fournisseurs	520	520		
Dettes fiscales & sociales	4 458	4 458		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	255	255		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	65 093	65 093		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 520

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	520
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	520

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6 - AUTRES INFORMATIONS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 2 254

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	2 254
Clients fact. a etab(418100)	2 254
TOTAL	2 254

8.2 - Charges à payer = 520

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	520
Fournis.fact.non par(408100)	520
TOTAL	520

SAGC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
8 rue des Vignerons – 68720 FLAXLANDEN
RCS MULHOUSE – 801 862 830
Société de participations d'expertise comptable et de
commissaires aux comptes
Inscrite à l'Ordre des experts comptables de STRASBOURG

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31/03/2024

Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Notre société, exploite depuis le 21 mars 2014 un fonds de commerce ayant pour activité, la détention de titres, la gestion de ses actifs, les prestations d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 7 491 euros.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

L'évolution de la société est conforme aux objectifs et cohérente au regard de la complexité des affaires.

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont ceux inhérents à toutes les sociétés ayant pour activité les prestations de conseils dans les secteurs de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est intervenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

L. W.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu des efforts entrepris, la société est confiante dans ses perspectives d'avenir malgré les difficultés conjoncturelles rencontrées dans son secteur d'activité.

FILIALES ET PARTICIPATIONS - PRISES DE PARTICIPATIONS - PRISES DE CONTROLE - CESSIONS DE PARTICIPATIONS - SOCIETES CONTROLEES - PARTICIPATIONS CROISEES

Au cours de l'exercice :

La société SAGC a cédé la totalité de sa participation dans la société SCI ZOULOU83 Sarl.

La société SAGC a également cédé la totalité de sa participation dans la société FIBA MANAGEMENT.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 24 638 euros.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 25 298 euros.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées 17 807 euros.
- Le résultat d'exploitation ressort à 7 491 euros.
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 euros.
- Le montant des charges sociales s'élève à 0 euros.
- L'effectif salarié moyen s'élève à 0 personne.
- Les produits financiers de 179 821 euros proviennent d'une distribution de dividendes.
- Il est précisé que la société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire au cours de l'exercice écoulé.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de - 19 981 euro, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 164 802,21 euros.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 852 104 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

WJ

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 164 802,21 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	164 802,21 euros
Auquel s'ajoute :	
Autres réserves	600 000,00 euros
Le report à nouveau antérieur	15 852,63 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	880 654,84 euros
A titre de dividendes	0,00 euros
Soit 100 euros par action	
Le solde	880 654,84 euros

Pour un montant de 160 000,00 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 760 000,00 euros
Pour un montant de 4 802,21 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 20 654,84 euros

Le dividende serait mis en paiement au siège social le

L'assemblée générale déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les distributions de dividende au titre des exercices précédents.

HW

Exercice clos le 31.12.2018 :

40 000 euros, soit 40 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000 euros

Exercice clos le 31.12.2019 :

40 000 euros, soit 40 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000 euros

Exercice clos le 31.12.2020 :

60 000 euros, soit 60 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000 euros

Exercice clos le 31.12.2021 :

50 000 euros, soit 50 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

Exercice clos le 31.12.2023 :

100 000 euros, soit 100 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépense non déductible du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

La Présidence



SAGC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
8 rue des Vignerons – 68720 FLAXLANDEN
RCS MULHOUSE – 801 862 830
Société de participations d'expertise comptable et de
commissaires aux comptes
Inscrite à l'Ordre des experts comptables de STRASBOURG

AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
(article L 232-23 du Code de Commerce)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2024

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 164 802,21 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	164 802,21 euros
------------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

Autres réserves	600 000,00 euros
Le report à nouveau antérieur	15 852,63 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	880 654,84 euros

A titre de dividendes	0,00 euros
Soit 100 euros par action	

Le solde	880 654,84 euros
----------	------------------

Pour un montant de 160 000,00 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 760 000,00 euros
Pour un montant de 4 802,21 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 20 654,84 euros

Le dividende serait mis en paiement au siège social le

L'assemblée générale déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 0 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31.12.2019 :

40 000 euros, soit 40 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000 euros

Exercice clos le 31.12.2020 :

60 000 euros, soit 60 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000 euros

Exercice clos le 31.12.2021 :

50 000 euros, soit 50 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

Exercice clos le 31.12.2023 :

100 000 euros, soit 100 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President of the company, is written over the printed text 'Le Président'.